

Elles parlent toutes le même langage. Elles disent que partout la prohibition a produit de bons effets. Ces effets varient en excellence avec la plus ou moins bonne volonté de ceux qui sont chargés de faire observer la loi ; mais il y a toujours une amélioration très sensible.

A Québec, durant la première année du régime de la loi Scott, il y a eu 495 arrestations de moins pour ivresse que durant l'année précédente. Le nombre des familles secourues par la Société St-Vincent de Paul à cause de l'alcoolisme de leurs membres a diminué de 45%. L'Armée du Salut, qui possède un refuge fréquenté par la classe la plus pauvre, affirme que durant la même année on a constaté une diminution de 40% d'alcooliques.

A Ottawa, où la prohibition a été votée avant Québec, les arrestations pour ivresse, qui étaient de 1,585 par année en 1915, sont tombées à 935 en 1916, à 274 en 1918, et à 100 seulement en 1919.

A Toronto, où les arrestations pour ivresse se chiffraient à 4,369 du 1er mai, 1917 au 1er mai, 1918, elles sont tombées à 3,321, une diminution de 1,048 durant la première année de prohibition, du 1er mai 1918, au 1er mai 1919.

Enfin à Montréal même, malgré que la loi, moins complète, permette plus facilement les abus, voici ce que l'on constate : en mars dernier, 553 personnes, soit 135 par semaine, 19 par jour en moyenne, avaient été traduites devant le Recorder pour ivresse ; le mois suivant, en avril, il y eut encore 564 arrestations pour le même délit, une moyenne de 140 par semaine, et de 20 par jour.

Arrive, avec le 1er mai, le nouveau régime. Les arrestations tombent à 254 pour ce premier mois, une diminution de 45 pour cent sur le mois précédent. Le mois de juin encore qu'il accuse une augmentation d'arrestations probablement due à la période électorale, montre cependant, lui aussi, une diminution considérable si on le compare à mars et avril.

* * *

La prohibition, quoiqu'on dise, prohibe donc. C'est une mesure d'une très grande efficacité.